

Prévoir ses obsèques

pour vivre l'esprit tranquille

Prévoir ses obsèques, c'est les financer et les organiser à l'avance



Les obsèques sont toujours un moment difficile pour les proches. Au-delà du deuil, il faut prendre des décisions rapidement et faire face à une charge financière importante, de l'ordre de 4 000 à 5 000 euros pour des prestations simples.

En ayant tout prévu vous-même à l'avance, vous épargnez à votre famille tout souci inutile et des dépenses qui peuvent être lourdes. Vous pouvez faire vos choix dès aujourd'hui et avoir la certitude que vos souhaits seront respectés.

Generali propose une solution simple et modulable pour préparer dès aujourd'hui vos obsèques sur tous les plans : le financement, l'organisation, l'accompagnement de vos proches.

- Vous financez vos obsèques grâce à un contrat d'assurance vie.
- Vous organisez à l'avance le déroulement de vos obsèques avec un professionnel, partenaire de Generali.
- Vous mettez à disposition de vos proches des services pour les soutenir et les accompagner le moment venu.

Sérénivie :
une solution
simple,
souple et
sûre

Vous financez vos obsèques grâce à un contrat d'assurance vie Generali

Vous avez le choix entre 2 modes de versement

- Le paiement viager qui s'effectue tout au long de votre adhésion.
- Le paiement temporaire qui prévoit le règlement de vos cotisations pour une durée déterminée à l'avance (15 ans minimum).

Le capital décès que vous avez choisi lors de votre adhésion est garanti pendant toute votre vie, quels que soient votre âge et l'évolution de votre état de santé.

Si vous complétez le questionnaire de santé lors de votre adhésion, votre capital est versé immédiatement en cas de décès accidentel ou par maladie.

Si vous faites le choix de ne pas le compléter, votre capital est versé immédiatement en cas de décès accidentel et après un délai de 18 mois en cas de décès par maladie.



Vous bénéficiez des conseils d'Europ Assistance pour préparer vos obsèques

Dès la souscription du contrat, notre partenaire Europ Assistance est à votre disposition pour vous informer et vous conseiller sur tous les plans : inhumation, concession, crémation mais aussi droits de succession. Vous recevez toutes les réponses pour faire les choix qui vous conviennent.

Vous organisez à l'avance le déroulement de vos obsèques avec un professionnel partenaire de Generali

Generali vous propose de signer une convention obsèques avec Le Choix Funéraire. Le capital garanti de votre contrat Sérénivie leur sera donc versé pour prendre en charge vos obsèques.

Partenaire de confiance de Generali, Le Choix Funéraire est le n°1 français des marbriers et pompes funèbres indépendants avec plus de 7 000 points d'accueil en métropole et départements d'outre-mer.

Dès la convention signée, vous pouvez vous adresser à ce professionnel pour organiser vos obsèques selon vos souhaits. Le Choix Funéraire vous propose 2 formules, selon le montant du capital garanti avec Sérénivie. Quelle que soit la formule choisie, vous pouvez personnaliser vos obsèques selon vos volontés.



Les engagements du Choix Funéraire : la garantie d'exécution

Le Choix Funéraire s'engage à exécuter les prestations prévues et prend à sa charge la différence entre le coût réel des prestations et les sommes versées par Generali Vie dans le cadre du contrat d'assurance. Seules les prestations et fournitures complémentaires n'ayant pas été prévues dans la formule choisie sont à la charge de la famille et doivent être payées directement à l'entreprise de pompes funèbres intervenante.



Extrait de l'offre de prestations

Formule
RéférenceFormule
Prestige

GARANTIES		4 500 €	6 700 €
 Préparation et organisation des obsèques	<ul style="list-style-type: none"> Démarches et formalités. Toilette et habillage du corps. Transport inclus (dans un rayon de 50 km). 	•	•
	<ul style="list-style-type: none"> Soins de conservation. Chambre funéraire. 		•
 Cercueil et accessoires	<ul style="list-style-type: none"> Cercueil en chêne massif modèle Parisien. Mise en bière et plaque gravée. 	•	•
	<ul style="list-style-type: none"> Cercueil en chêne massif modèle Tombeau. 		•
 Cérémonie funéraire	<ul style="list-style-type: none"> Corbillard avec chauffeur et porteurs. 	3 porteurs	4 porteurs
	<ul style="list-style-type: none"> Maître de cérémonie. 	•	•
 Inhumation	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture/fermeture du caveau ou le creusement d'une fosse. 	•	•
	<ul style="list-style-type: none"> 700 € de participation à l'achat du monument funéraire/caveau. Gravure (30 lettres maximum). 		•
	<ul style="list-style-type: none"> 800 € de participation aux frais. Cercueil conçu pour l'incinération. Urne et plaque gravée. 	•	•
	<ul style="list-style-type: none"> 700 € de participation à l'achat du monument cinéraire ou mise en sépulture de l'urne dans le caveau familial. Gravure (30 lettres maximum). 		•
Crémation			



Option sous réserve de disponibilité des produits : bois massif issu de forêts durablement gérées ou matériaux éco conçus aux normes écologiques en vigueur. Accessoires d'ornementation en bois. Finition sans solvant (vernis qualifié ECO LABEL). Capitons en matières naturelles : coton ou lin non-traité.

Vous pouvez à tout moment effectuer des modifications selon vos volontés ou désigner un autre prestataire, à votre choix, pour organiser vos obsèques.

Vous mettez à disposition de vos proches des services pour les soutenir et les accompagner le moment venu

Conseil et soutien

- Sur simple appel téléphonique, 24 h/24 et 7 j/7 un conseiller d'Europ Assistance répond à toutes les questions de vos proches et les conseille dans leurs démarches administratives.
- Vos proches peuvent aussi bénéficier d'un soutien psychologique avec un professionnel par téléphone.

Transport du corps

- En cas de décès à plus de 50 km du domicile, le transport du corps et les frais de cercueil provisoire sont pris en charge.
- Si nécessaire, le déplacement d'un proche pour reconnaître le corps peut aussi être pris en charge.

Services à domicile

- La garde des enfants de vos proches, pendant la période des obsèques, peut être organisée, en cas de décès partout en France.
- Pour soulager vos proches, la garde de vos animaux peut être prise en charge et une aide ménagère mise à disposition.



Autrement solidaire

Avec GPMA, accédez à des services d'accompagnement individualisés

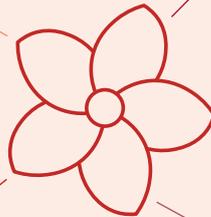
Je m'occupe de mes petits-enfants

J'ai un proche dépendant

J'aide mes enfants

Je vis au quotidien avec mon handicap

Je me bats contre ma maladie



En souscrivant un contrat Sérénivie, vous devenez membre de l'association GPMA, partenaire de Generali. Vous rejoignez une communauté de 400 000 personnes et bénéficiez notamment des services suivants :

- un **réseau d'associations autour de la santé et du handicap** ;
- une **assistance aux aidants familiaux** en cas de perte d'autonomie d'un proche ;
- un **fonds d'entraide** pour faire face à des difficultés passagères.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.gpma-asso.fr

GPMA (Groupement Prévoyance Maladie Accident), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, 75447 Paris cedex 09.

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises.

Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garanties, reportez-vous aux conditions générales et particulières au contrat.

La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Dénomination sociale / Nom

Adresse :

Tél :

e-mail :

N° Orias* :

*Mention obligatoire pour les agents/courtiers.

